

Régie Inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue au Centre sportif et culturel de Brandon du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 19 décembre 2019, à 20h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Stephen Subranni, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- Annik Paquin, technicienne en comptabilité

EST ABENT :

- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : Sept (7) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

118-12-2019 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 19 décembre 2019, soit et est ouverte à compter de 20h.

Adoptée à l'unanimité des membres

119-12-2019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 28 novembre 2019

4.2 Séance extraordinaire du 5 décembre 2019

5. FINANCES

5.1 Comptes payés au 30 novembre 2019

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Nomination du président
- 6.2 Nomination du vice-président
- 6.3 Formation Jade Lalonde
- 6.4 Démission du directeur général par intérim
- 6.5 Offre d'emploi – Poste de directeur général

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 19 décembre 2019, soit et est adopté, en y ajoutant les points suivants;

- 7.1 Offre d'emploi - Adjoint(e) aux loisirs
- 7.2 Subvention – Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure
- 7.3 Appel de prix budgétaire
- 7.4 École Secondaire Bermon – Gratuité de la Salle Jean Coutu

Adoptée à l'unanimité des membres

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

120-12-2019 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par : Daniel Rocheleau

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2019, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

121-12-2019 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

5. FINANCES

122-12-2019 5.1 COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par : Daniel Rocheleau
Appuyé par : Gaétan Gravel
Et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019 totalisent **36,432.35\$** soit et est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des membres

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

123-12-2019 6.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Mario Frigon à titre de président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon viendra à échéance le 31 décembre 2019.

ATTENDU QUE le président du conseil doit être nommé pour une période d'un (1) an, lequel mandat est renouvelable.

Il est proposé par : Denis Gamelin
Appuyé par : Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB nomment Monsieur Gaétan Gravel, à titre de président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera effectif le 1^{er} janvier 2020 pour une période d'un (1) an et est renouvelable.

Adoptée à l'unanimité des membres

124-12-2019 6.2 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Gaétan Gravel à titre de vice-président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon viendra à échéance le 31 décembre 2019.

ATTENDU QUE le vice-président du conseil doit être nommé pour une période d'un (1) an, lequel mandat est renouvelable.

Il est proposé par : Stephen Subranni
Appuyé par : Gaétan Gravel
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB nomment Monsieur Mario Frigon, à titre de vice-président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera effectif le 1^{er} janvier 2020 pour une période d'un (1) an et est renouvelable.

Adoptée à l'unanimité des membres

125-12-2019 6.3 FORMATION JADE LALONDE

ATTENDU QUE Madame Jade Lalonde, sauveteur au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière, doit suivre deux formations pour être instructeur de cours en groupe;

ATTENDU QUE Madame Jade Lalonde doit suivre la formation « Premier soin général » se déroulant le 11 et 12 janvier 2020. Cette formation est au coût de CENT DOLLARS (100.00\$) taxes incluses. La deuxième formation est « Sauveteur national » se déroulant les dimanches du 18 janvier au 22 février 2020. Cette formation est au coût de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (290.00\$) taxes incluses;

ATTENDU QUE le CSCB paie la totalité des deux (2) formations, soit TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (390.00\$) taxes incluses. Madame Jade Lalonde devra alors être disponible à travailler au CSCB durant quatre (4) sessions qui s'étaleront sur une durée d'un (1) an ou maximum deux (2) ans. Dans le cas où Jade Lalonde quitte ses fonctions avant d'avoir accomplie quatre (4) sessions de travail, elle devra rembourser le CSCB au prorata des jours travaillés;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de déboursier la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (390.00\$) taxes incluses afin que Madame Jade Lalonde suive les formations d'instructeur de cours en groupe. Cette somme sera prise à même le fonds général.

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la politique de travail établie ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres

126-12-2019 6.4 DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim du CSCB, Monsieur Sébastien Gariépy a remis sa démission au président Mario Frigon. M. Sébastien Gariépy complétera sa dernière journée de travail le jeudi 9 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE ce poste devra être comblé temporairement afin de pourvoir le bon fonctionnement du Centre sportif et culturel de Brandon, le temps de lancer le concours pour combler ce poste ;

Il est proposé par : Stephen Subranni

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la démission de Monsieur Sébastien Gariépy.

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent d'afficher l'ouverture d'un poste temporaire pour la direction générale du CSCB, avec les conditions qui devront être établis.

Adoptée à l'unanimité des membres

127-12-2019 6.5 OFFRE D'EMPLOI – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB désirent publier une offre d'emploi pour le poste de directeur/directrice général(e) et secrétaire-trésorier de la Régie inter municipale ;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la description des tâches tel que présenté et autorisent à publier l'offre d'emploi le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité des membres

7. VARIA

128-12-2019 7.1. OFFRE D'EMPLOI – ADJOINT(E) AUX LOISIRS

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB désirent publier une offre d'emploi pour le poste d'adjoint(e) aux loisirs ;

Il est proposé par : Stephen Subranni

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la description des tâches tel que présenté par Maxine Fournier et autorisent à publier l'offre d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des membres

129-12-2019 7.2. SUBVENTION – ENTENTE BILATÉRALE INTÉGRÉE RELATIVE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB veulent effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure » ;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure ».

Adoptée à l'unanimité des membres

130-12-2019 7.3. APPEL DE PRIX BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB doit mandater deux (2) firmes afin d'effectuer une analyse des coûts ainsi qu'une étude de faisabilité pour le

projet de mise à niveau, dans le cadre du programme « Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure » ;

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de mandater deux (2) firmes pour l'analyse des coûts ainsi que pour une étude de faisabilité pour le projet de mise à niveau.

Adoptée à l'unanimité des membres

131-12-2019 7.4. ÉCOLE SECONDAIRE BERMON – GRATUITÉ DE LA SALLE JEAN COUTU

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB ont reçu une demande de location de la Salle Jean Coutu, de la part de l'École Secondaire Bermon, pour tenir leur gala excellence prévu le 27 mai 2020 ;

ATTENDU QUE Mme Julie Gervais aimerait obtenir la Salle Jean Coutu gratuitement étant donné le budget limité pour cet événement. Cette somme représente un montant de trois cents quarante-quatre et quatre-vingt-douze dollars (344,92\$) ;

Il est proposé par : Stephen Subranni

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent que la Salle Jean Coutu soit utilisée gratuitement par l'École Secondaire Bermon, afin d'y tenir leur gala excellence prévu le 27 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres

DÉPÔT 8. CORRESPONDANCES

Est déposé à la séance ordinaire de ce 19 janvier 2019, la correspondance suivante :

- ✓ Lettre de l'École Secondaire Bermon – Gratuité de la Salle Jean Coutu

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

132-12-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 19 décembre 2019, soit et est levée à compter de 20h32.

Adoptée à l'unanimité des membres

Mario Frigon, président et maire de Saint-Gabriel-de-Brandon

Sébastien Gariépy, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie inter municipale du CSCB